



Communiqué

No: 34

Entente historique sur la croissance neutre en carbone

3 juin 2013 (Le Cap) – La 69^e Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association du transport aérien international (IATA) a appuyé par une écrasante majorité une résolution sur la mise en œuvre de la stratégie de croissance neutre en carbone de l'aviation (CNG2020).

La résolution propose aux gouvernements un ensemble de principes régissant :

- la mise en place de procédures en vue d'une mesure unique fondée sur le marché (MBM), et
- l'intégration d'une MBM unique à un ensemble de mesures visant à atteindre l'objectif CNG2020.

« Les compagnies aériennes se sont engagées à travailler avec les gouvernements pour bâtir une solide plateforme servant au développement durable de l'industrie aérienne à l'avenir. Aujourd'hui, elles se sont entendues pour recommander aux gouvernements l'adoption d'une MBM unique pour l'aviation et pour suggérer des moyens de l'appliquer aux transporteurs sur le plan individuel. La balle est maintenant dans le camp des gouvernements. Nous appuyerons fortement leur leadership dans la recherche d'une entente mondiale lors de l'Assemblée générale de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) », a déclaré M. Tony Tyler, directeur général et chef de la direction de l'IATA.

L'environnement figure en tête des priorités de la 38^e Assemblée générale de l'OACI qui aura lieu en septembre. Pour l'industrie aérienne, il est nécessaire et urgent que les gouvernements s'entendent, au sein de l'OACI, sur une approche globale pour la gestion des émissions de carbone de l'aviation, incluant une MBM unique. Les compagnies membres de l'IATA ont convenu qu'un mécanisme unique et obligatoire de compensation du carbone serait le modèle le plus simple et le plus efficace de MBM.

« Il ne sera pas facile pour les gouvernements de s'entendre sur les MBM. La difficulté était déjà grande pour les compagnies aériennes, étant donné les possibles implications financières. Il a fallu une approche flexible et une compréhension mutuelle pour tenir compte à la fois de la situation des transporteurs en rapide croissance des marchés en développement et de celle des

compagnies appartenant à des marchés plus matures. Mais le développement durable est une condition d'obtention du passeport pour la croissance de l'aviation. Avec cette idée en tête, et en se tournant résolument vers l'avenir, les compagnies aériennes en sont venues à une entente historique. L'entente de l'industrie devrait contribuer à résoudre l'impasse politique sur cet enjeu clé et donner aux gouvernements un nouvel élan et un ensemble d'outils pour poursuivre leurs difficiles délibérations », a ajouté M. Tyler.

L'aviation est la première industrie à proposer une approche globale sur la mise en place d'une mesure unique fondée sur le marché pour gérer l'impact des changements climatiques. Cela place l'aviation à l'avant-garde du monde industriel en matière de gestion des émissions de carbone. Elle est aussi la première à avoir adopté des cibles globales. Il s'agit d'améliorer annuellement de 1,5 % en moyenne l'efficacité énergétique jusqu'en 2020, de plafonner les émissions nettes à partir de 2020 grâce à la croissance neutre en carbone (CNG2020), et de réduire de moitié les émissions d'ici 2050, par rapport à 2005. Et elle a aussi été la première à adopter une stratégie mondiale pour atteindre ses objectifs.

La MBM est l'un des quatre piliers de la stratégie unifiée de l'aviation en matière de changements climatiques. L'amélioration des technologies, des méthodes d'exploitation et des infrastructures constitue à long terme la clé du développement durable de l'aviation. « L'entente d'aujourd'hui porte surtout sur une MBM mondiale unique, parmi un ensemble de mesures. La MBM sera essentielle à court terme pour combler les lacunes en attendant que les solutions liées aux technologies, aux méthodes d'exploitation et aux infrastructures aboutissent. Nous ne pouvons donc pas ignorer la mise au point de carburants de remplacement viables à faible teneur en carbone, le Ciel unique européen ou tous les programmes visant à améliorer la performance environnementale de l'aviation. »

Une MBM devrait être conçue pour réduire les émissions réelles, et non pour générer des revenus pour les gouvernements. Les principes adoptés s'appliquent à la croissance des émissions après 2020. « Les compagnies aériennes obtiennent des résultats par rapport à leurs engagements sur les changements climatiques. Par exemple, nous sommes en voie d'atteindre notre cible d'amélioration annuelle moyenne de 1,5 % de l'efficacité énergétique. Il faut que les gouvernements soient des partenaires tout aussi sérieux. Le développement d'une MBM ne doit pas servir de prétexte à des gouvernements à court d'argent pour générer des revenus, ou pour éviter les investissements incitatifs dans les nouvelles technologies et les carburants de remplacement faibles en carbone », soutient M. Tyler.

En résumé, les principes de la résolution couvrent les points suivants :

- Établissement des seuils de l'ensemble de l'industrie et des transporteurs individuels en utilisant la moyenne des émissions totales annuelles de la période de 2018 à 2020.
- Modalités ou ajustements pour :
 - reconnaître les efforts des précurseurs durant la période de 2005 à 2020, avec clause d'extinction en 2025.

- accommoder les nouveaux transporteurs durant leurs premières années de fonctionnement.
- accommoder les transporteurs à croissance rapide.
- Adoption d'une approche équilibrée pour déterminer les responsabilités des transporteurs individuels, tenant compte :
 - du concept de « portion des émissions » (qui reflète la part d'émissions du transporteur dans le total des émissions de l'industrie), et
 - de l'élément « croissance après 2020 » (qui reflète la croissance du transporteur au-delà du seuil d'émissions).
- Déclaration et vérification des émissions de carbone
 - basée sur une norme mondiale développée par l'OACI,
 - simple, et adaptable selon la taille et la complexité de l'exploitant.
- Institution d'un cycle d'examen périodique de la performance à l'égard de la cible CNG2020, qui vérifiera les éléments individuels et les paramètres, au besoin.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Communications corporatives

Centre des médias de l'AGA : +27 (0) 214105253

Courriel : corpcomms@iata.org

Notes aux rédacteurs :

- L'IATA (Association du transport aérien international) représente quelque 240 compagnies aériennes qui assurent 84 % du trafic aérien mondial.
- Vous pouvez visiter notre page Twitter – <http://twitter.com/iata2press> – spécialement conçue pour les médias.
- Résolution sur la mise en œuvre de la stratégie de croissance neutre en carbone (CNG2020) de l'aviation (pdf).